



VILLE DU
MOULE
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf du mois d'avril à dix-huit heures et trente-et-une minute, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 03 avril 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie- Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Sylvia SERMANSON (Marcelin CHINGAN), Rose-Marie LOQUES (Pierre PORLON), Michel SURET (Jean ANZALA), José OUANA (Evelyne CLOTILDE), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL).

Etaient absents excusés : MM. Jérôme CHOUNI, Bernard RAYAPIN.

Etaient absents : MM. Betty ARMOUGOM, Marie-Joël TAVARS, Jacques RAMAYE.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	25	5	2	3

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, cinq (5) représentés, deux (02) absents excusés et trois (3) absents ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Thierry FULBERT est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Madame Le Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN, ordonnateur de la collectivité s'est retirée au moment du vote et Madame Marie-Michelle HILDEBERT, 4^{ème} Adjoint au Maire, Vice-Présidente de la Commission financière à assurer la présidence.

*Examen et vote du Compte Administratif de la Ville
pour l'année 2023*

6/DCM2024/40

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-6DCM2024401-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Notifiée et publiée le 23/04/2024

Vu l'instruction budgétaire M.57 applicable au budget.

Vu la délibération n°2/DCM2024/28 du 11 Mars 2024 portant Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Considérant le compte administratif, élaboré par le Maire, est un document de synthèse qui rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Madame le Maire) et fait ressortir les résultats de l'année 2023.

Considérant que ce document de synthèse a une contexture analogue au Budget (sections de fonctionnement et d'investissement, recettes et dépenses) : il est obligatoire.

Considérant que par opposition au Budget, le Compte Administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations budgétaires votées par le Conseil Municipal (budget primitif, décisions modificatives et budget supplémentaire) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire.

Considérant qu'il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice auquel il se rapporte (année 2023).

Considérant qu'il est soumis par l'ordonnateur (Madame le Maire), pour approbation, à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'exercice suivant (soit avant le 30 juin 2024) hors situation d'état d'urgence sanitaire.

Considérant que le vote du Compte Administratif constitue par ailleurs le contrôle exercé par le Conseil Municipal sur le maire dans sa mission d'exécution du budget.

Considérant que les résultats du Compte Administratif doivent être rigoureusement identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public (Trésorier Municipal).

Considérant que ceux-ci sont composés du résultat de fonctionnement de nature excédentaire et du résultat d'investissement de nature déficitaire.

Considérant que l'agrégation de ces deux résultats concourt au résultat net.

Considérant que cette logique est liée au mode d'exécution du budget dans la mesure où l'autofinancement prévisionnel n'est réalisé qu'à l'issue du vote du Compte Administratif soit en année n+1 par le biais de l'affectation.

Considérant que le résultat net de clôture (fonds de renouvellement disponible) fait l'objet d'une reprise au budget suivant.

Considérant que lors de la séance d'adoption du Compte Administratif, le conseil municipal élit son Président. Que le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ; il ne peut en effet voter son propre compte administratif ni donner procuration à l'un des membres de l'assemblée.

Considérant que dans le cas où les suffrages exprimés – seuls pris en compte – se répartissent de manière égale, en conséquence le compte doit être considéré comme adopté, le vote contre n'étant pas majoritaire.

Considérant que les éléments budgétaires de présentation du Compte Administratif de la ville figurent dans le document joint intitulé « **Rapport Compte Administratif 2023** » – Ville du Moule ».

Considérant que la Commission Finances a émis un avis favorable sur ce point lors de sa réunion du lundi 08 avril 2024.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public*

*Abstention (1) : Mme Yvane RHINAN
Contre (4) : MM. Justine BENIN-Pinchard DEROS-Ingrid FOSTIN-Hermann SAINT-JULIEN.-
Absente pour le vote : 1 – Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN*

Article 1 : D'arrêter comme suit, le Compte Administratif de la Ville pour l'année 2023.

En Fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 200 223,63	5 556 743,71	1 209 942,04	0,00	2 433 537,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 275 587,13	23 053 659,79	2 668,32	0,00	1 219 259,02
014	Atténuations de produits	1 087 497,00	1 078 706,03	0,00	0,00	8 790,97
65	Autres charges de gestion courante	3 230 040,00	2 799 724,54	204 603,56	0,00	225 711,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		37 793 347,76	32 488 834,07	1 417 213,92	0,00	3 887 299,77
66	Charges financières	355 000,00	249 982,34	44 449,80	0,00	60 567,86
67	Charges exceptionnelles	573 000,00	404 021,28	0,00	0,00	168 978,72
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		38 721 347,76	33 142 837,69	1 461 663,72	0,00	4 116 846,35
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 070 821,19				
042	Opéret* ordre transfert entre sections (2)	812 821,05	812 821,05			0,00
043	Opéret* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 883 642,24	812 821,05			4 070 821,19
TOTAL		43 604 990,00	33 955 658,74	1 461 663,72	0,00	8 187 667,54
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-6DCM2024401-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	450 000,00	413 819,84	0,00	0,00	36 180,16
70	Produits services, domaine et ventes div	1 456 400,77	1 447 995,73	318,00	0,00	8 087,04
73	Impôts et taxes	25 906 528,00	25 391 849,46	1 442 234,57	0,00	-927 556,03
74	Dotations et participations	7 637 193,00	7 863 424,62	2 868 847,00	0,00	-3 095 078,62
75	Autres produits de gestion courante	74 100,00	126 648,80	0,00	0,00	-52 548,80
Total des recettes de gestion courante		35 524 221,77	35 243 738,45	4 311 399,57	0,00	-4 030 916,25
76	Produits financiers	0,00	130,60	0,00	0,00	-130,60
77	Produits exceptionnels	0,00	1 705 716,01	0,00	0,00	-1 705 716,01
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 524 221,77	36 949 585,06	4 311 399,57	0,00	-5 736 762,86
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		35 524 221,77	36 949 585,06	4 311 399,57	0,00	-5 736 762,86
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 8 080 768,23				

En Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	202 397,51	46 332,91	0,00	156 064,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 330 741,23	1 759 324,11	428 581,60	1 142 835,52
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 112 765,29	1 764 797,55	1 332 253,91	1 015 713,83
Total des opérations d'équipement		11 306 689,48	5 606 178,44	2 317 267,26	3 383 243,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 451 035,00	1 158 513,52	0,00	292 521,48
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 451 035,00	1 158 513,52	0,00	292 521,48
46...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 757 724,48	6 764 691,96	2 317 267,26	3 675 765,26
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		12 757 724,48	6 764 691,96	2 317 267,26	3 675 765,26
Pour information D 001 Soide d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 4 056 730,87			

Accusé de réception en préfecture 0,00
 9719213711173-20240409-0DCM2024401
 Date de télétransmission : 23/04/2024 0,00
 Date de réception en préfecture : 23/04/2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 429 580,98	3 454 926,67	439 068,00	1 535 586,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	800 000,00	0,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 929 680,98	4 254 926,67	439 068,00	2 235 586,31
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	944 501,26	812 500,79	0,00	132 000,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	4 056 730,87	4 056 730,87	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		5 001 232,13	4 869 231,66	0,00	132 000,47
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 930 813,11	9 124 158,33	439 068,00	2 367 586,78
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	4 070 821,19			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	812 821,05	812 821,05		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 883 642,24	812 821,05		4 070 821,19
TOTAL		16 814 455,35	9 936 979,38	439 068,00	6 438 407,97

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

Article 2 : D'approuver les résultats de l'exercice 2023, comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
TOTAL DU BUDGET	46 238 745,29 €	59 278 732,24 €	13 039 986,95 €
Fonctionnement	35 417 322,46 €	41 260 984,63 €	5 843 662,17 €
Investissement	6 764 691,96 €	9 936 979,38 €	3 172 287,42 €
002 Résultat reporté N-1		8 080 768,23 €	8 080 768,23 €
001 Solde d'Invest. N-1	4 056 730,87 €		-4 056 730,87 €

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
TOTAL DU BUDGET			
Fonctionnement	35 417 322,46 €	49 341 752,86 €	13 924 430,40 €
Investissement	10 821 422,83 €	9 936 979,38 €	-884 443,45 €
Total cumulé	46 238 745,29 €	59 278 732,24 €	13 039 986,95 €

Section de Fonctionnement

Dépenses : 35 417 322,46 €

Recettes : 41 260 984,63 €

Résultat : 5 843 662,17 €

Section d'Investissement

Dépenses : 6 764 691,96 €

Recettes : 9 936 979,38 €

Résultat : 3 172 287,42 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-6DCM2024401-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

RESTES A REALISER

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement			0,00 €
Investissement	2 317 267,26 €	439 068,00 €	-1 878 199,26 €
Total cumulé	2 317 267,26 €	439 068,00 €	-1 878 199,26 €

Dépenses : 2 317 267,26 €

Recettes : 439 068,00 €

Résultat cumulé

Dépenses : 48 556 012,55 €

Recettes : 59 717 800,24 €

Résultats : 11 161 787,69 €

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 09 Avril 2024

Pour avis conforme

Le Maire-Adjoint,

Le Secrétaire



Thierry FULBERT



Marie-Michelle HILDEBERT



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-6DCM2024401-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Notifiée et publiée le 23/04/2024